

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
UN LOCAL COMMERCIAL SITUE A LE BARCARES

DATE ET LIEU DE LA VENTE :

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 à 9 H 00, en l'audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERPIGNAN, qui se tiendra à la salle d'audience du Tribunal situé 4 Rue André Bosch (salle Tribunal de commerce, au rez de chaussée) à PERPIGNAN.

DESIGNATION

COMMUNE DE LE BARCARES :

Les parties divisées et indivises dépendant d'un ensemble immobilier situé sur la Commune de LE BARCARES, dénommé « Résidence L'Île aux Pêcheurs II », comprenant 60 cellules individuelles, un bâtiment à usage de restaurant bar, grill, et 88 parkings communs, espaces verts, voies de desserte intérieure, cadastré lieudit « Résidence l'Île des Pêcheurs II »,

- Section BP, Numéro 4, pour une contenance de 1ha 85a 59ca,
- Section BP, Numéro 5, pour une contenance de 29a 41ca,
- Section BP, Numéro 6, pour une contenance de 6a 46ca,

LE LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61) : un local commercial à usage de bar, restaurant, grill, avec piscine, composé de salle restaurant (92,05m²), cuisine 1 (12,73m²), plonge (6,07m²), débarras 1 (1,37m²), réserve (20m²), débarras 2 (10,25m²), débarras 3 (8,58m²), cour (9,83m²), dégagement 1 (8,35m²), cuisine 2 (17,73m²), dégagement 2 (2,05m²), salle d'eau (4,86m²), wc extérieur 1 (2,03m²), wc extérieur handicapé (3,56m²), wc extérieur 2 (2,03m²), local piscine (9,45m²), local poubelle (2,09m²), terrasse (55,07m²), véranda (33,25m²) et les 169/10.000 des parties communes générales.

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître PECH de LACLAUSE, Notaire à NARBONNE, les 30 décembre 1992 et 16 février 1993, publié au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN (1^{er} bureau) le 22 mars 1993, Volume 1993P, Numéro 3052 et 3053.

Le bien fait également partie de l'assiette foncière de l'Association Syndicale Libre de l'Île des Pêcheurs » dont les statuts de cette association ont été établis aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard PECH de LACLAUSE, Notaire, le 24 décembre 1991, publié au Service de la Publicité Foncière de PERPIGNAN (1^{er} bureau) le 10.02.1992, Volume 1992P, Numéro 1415.

Le tout plus amplement décrit dans un procès-verbal dressé le 21 JANVIER 2019 par la Maître HOOGLAND, Huissier de Justice à MILLAS.

OCCUPATION : Les lieux sont occupés par une SARL qui exploite un commerce de restauration. Le loyer s'élève à 14.000 € pour la saison payable en une annuité. Aucun bail n'a été justifié.

MISE A PRIX : CENT VINGT SIX MILLE EUROS (126.000 €)

DATE DE LA VISITE : MARDI 09 NOVEMBRE 2021 de 09H00 à 10H00

LIEU DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, situé 5 Boulevard des Pyrénées, 66000 PERPIGNAN.
- SCP VIAL - PECH DE LACLAUSE – ESCALE – KNOEPFFLER – HUOT – PIRET - JOUBES, 14 Boulevard Wilson, 66000 PERPIGNAN (Tél : 04.68.51.22.29).
- www.info-encheres.com.

ENCHERES

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de PERPIGNAN.